



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 40373

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre délégué aux personnes âgées sur la situation financière préoccupante de l'association tarnaise d'aide à domicile ADAR qui vient de fêter ses trente ans. L'ADAR, dont la gestion a toujours été exemplaire, est aujourd'hui pénalisée par le nombre élevé de ses salariés diplômés. En effet, depuis l'accord de branche relatif aux emplois et aux rémunérations du 1er juillet 2003, l'association a été dans l'obligation d'appliquer une nette augmentation de ses coûts horaires - encore plus sensible du fait du taux élevé de qualification de ses personnels - que la plupart de ses organismes financeurs n'ont pas entièrement pris en compte. Désormais, si ces organismes ne s'affranchissent pas dans les meilleurs délais du coût de l'intervention d'aide à domicile arrêté par le conseil général du Tarn, l'ADAR envisage d'ici l'été d'abandonner ses interventions à domicile auprès de plusieurs centaines de personnes âgées ressortissantes de ces organismes et de licencier une partie de son personnel, notamment dans les secteurs de l'agglomération mazamétaine et de la vallée du Thoré déjà socialement et économiquement durement éprouvés. Alors que l'association n'a déploré aucun incident lors de la canicule de 2003 et que le professionnalisme élevé de ses salariés s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'améliorer le droit individuel à la formation, il lui serait reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des organismes financeurs de l'ADAR pour qu'une solution équitable et pérenne puisse être trouvée dans l'intérêt des personnes âgées et des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40373

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3961